

[Text]

made, well I think we can all, or most of us perhaps, agree that it is made in order to make sure that the power to create money is used with some checks involved. It is regarded as something that is easily abused and not easily corrected. If there is any logic to that whatsoever, I think that has to be the logic.

The implication is that the power to create money or the power to print money is somewhat separate, and I wouldn't say apart from government; I would say within the framework of government, but it is separate. It is not one out of a departmental section. I think there are some reasons in history and experience that have more to do with politics than, as I say, with economics as to why that might be good.

• 1735

I can add that, as regards monetary policy, I think it's not something that is easily changed from week to week, month to month, or even year to year, with a hope of being able to be consistent in terms of achieving any particular objective, such as employment, as you suggest it should be, or perhaps it should be given a very high priority, as opposed to monetary confidence leading to employment, as I would say.

However, the question is why should this power be given to the bank. My answer is it is not requested for power to be given to the bank. This is your specific question. As I see it, it is an issue of clarifying the mandate of the bank in terms of what monetary policy can achieve. It is to minimize misunderstanding, if misunderstanding can be minimized. It certainly would clarify accountability.

The accountability relationship, in essence, according to these, does not change. The power of directive from the minister does not change at all in these proposals, because that part of the act is not touched. Indeed, from a point of view of accountability, it is widened insofar as provision is made for more regular appearances before Parliament, with a spelling out of the kinds of things the governor should discuss. It's spelled out that the governor should perhaps appear regularly in front of provincial and federal ministers of finance. That's an accountability through giving an account, if you wish, and seeing whether that account holds up, whether it is sensible or not.

Mr. Gray: And if they disagree?

Mr. Crow: Well, that is that form of accountability. That's why I emphasized the issue of a directive at the beginning. We shouldn't forget about the directive.

Mr. Gray: Would you accept a directive?

Mr. Langdon: Mr. Chairman, if you're going to rule that I shouldn't interrupt my questions, I'd appreciate it if others didn't interrupt my questions.

Some hon. members: Oh, oh.

[Translation]

nous pouvons tous, ou en tout cas la plupart d'entre nous, convenir qu'il s'agit d'assurer un certain contrôle sur le pouvoir de création de l'argent. En effet, il s'agit là d'un pouvoir dont il est très facile d'abuser et qu'il n'est pas facile de corriger. S'il y a une logique dans ce système, je crois bien que c'est celle-là.

Cela dit, cette structure signifie que le pouvoir de créer de l'argent, ou d'imprimer des billets, doit être relativement séparé, non pas du gouvernement lui-même, mais à l'intérieur de la structure gouvernementale. Autrement dit, ce pouvoir ne doit pas être confié à un ministère. Si vous voulez savoir pourquoi c'est une bonne chose, je crois que vous pourrez trouver beaucoup de raisons qui relèvent plus de l'histoire que de l'économie.

J'ajoute que la politique monétaire n'est pas quelque chose que l'on peut changer facilement d'une semaine à l'autre, d'un mois à l'autre, ni même d'une année à l'autre, si on espère être cohérent et atteindre des objectifs particuliers, par exemple en matière d'emploi, comme vous semblez l'indiquer, alors que j'estime pour ma part que c'est probablement plus la confiance monétaire qui mène à l'emploi.

Quoiqu'il en soit, la question est de savoir pourquoi ce pouvoir devrait être confié à la Banque. Ma réponse est que ce n'est pas la Banque qui l'a réclamé. A mon avis, il s'agit simplement de préciser dans le mandat de la Banque ce que l'on peut espérer faire au moyen de la politique monétaire. Il s'agit de minimiser les malentendus, pour autant que cela soit possible. Ce serait en tout cas un moyen de préciser l'obligation de rendre compte.

A mon avis, ces propositions ne changent rien à l'obligation qui est faite à la Banque du Canada de rendre des comptes. Elle ne change rien au pouvoir qu'a le ministre d'émettre des directives, étant donné que cette partie de la loi n'est absolument pas modifiée. En fait, la responsabilité de la Banque est renforcée dans la mesure où on envisage d'obliger son gouverneur à venir rendre plus régulièrement compte de ses activités au Parlement, et où on indique très clairement de quelles activités il devra alors parler. On indique également que le gouverneur devrait peut-être comparaître à intervalles réguliers devant les ministres des Finances provinciaux et fédéral, ce qui est un autre mécanisme obligeant la Banque à rendre des comptes à la population, puisque ces ministres pourront alors juger si les politiques de la Banque sont valables ou non.

M. Gray: Et s'ils estiment qu'elles ne le sont pas?

M. Crow: N'oubliez pas que le ministre aura toujours le pouvoir d'adresser des directives, et c'est pourquoi j'ai tenu à le souligner dès le départ.

M. Gray: Accepteriez-vous une directive?

M. Langdon: Monsieur le président, si vous m'interdisez d'interrompre les réponses à mes questions, j'aimerais que d'autres ne viennent pas prendre sur mon temps de parole.

Des voix: Oh!